

Le printemps de l'Union syndicale suisse : le syndicalisme helvétique à un carrefour

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 221

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le syndicalisme helvétique à un carrefour

Début avril aura lieu la relève des responsables de l'Union syndicale suisse.

Enzo Canonica, président central de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), et André Ghelfi, secrétaire central de la Fédération des travailleurs sur métaux et de l'horlogerie (FTMH) sont, entre autres, prévus pour présider aux destinées de la puissante organisation professionnelle.

Ces désignations laissent entendre qu'il y aura bientôt du nouveau à la Monbijoustrasse. Plutôt que de polémiquer hors de propos, il nous paraît important de fixer les enjeux, souvent mal connus, de la partie qui s'engage, à travers trois textes, chacun centré sur un aspect essentiel du débat.

Les conclusions restent bien sûr ouvertes, après ces premiers jalons informatifs.

1. La mission des syndicats

Au chapitre des notions de base, il est juste de rappeler que le syndicalisme poursuit un double but :

- promouvoir la signification morale du travail qui doit libérer l'homme et non l'asservir,
- améliorer les conditions de travail des salariés pour atteindre une meilleure justice sociale.

Dès l'abord, le mouvement syndical s'est essentiellement attaché à résoudre les problèmes matériels des ouvriers, parce que les conditions de travail misérables du début du siècle se sont perpétuées jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Par

les conventions collectives de travail, on s'est efforcé, généralement avec succès, de garantir aux travailleurs une vie décente sur le plan matériel. Mais, jusqu'à aujourd'hui, on n'a eu ni le temps, ni le goût ou l'audace, de chercher sérieusement à sortir de certaines habitudes afin de s'adapter à la transformation du marché du travail : augmentation du nombre des employés, des femmes et des jeunes, des travailleurs étrangers. Significatif : le nom des grandes fédérations syndicales de l'industrie renferme encore le mot « ouvrier » (à l'exception de la FTMH).

Autre caractéristique du mouvement syndical, la prééminence du syndicalisme de masse, au détri-

ment du syndicalisme « sur mesure ». Pourtant, il semble que les travailleurs les plus « motivés » se recrutent souvent dans des professions peu nombreuses (voir la grève des « aiguilleurs » du ciel français) : les employés, techniques en particulier, par exemple, ne se sentent pas concernés par l'élan syndical, craignant d'être noyés dans un mouvement trop vaste et de perdre leurs préoccupations spécifiques dans des revendications générales.

Les options

La prospérité de ces vingt-cinq dernières années accule le syndicalisme à la reconversion, au risque de profondes mutations.

Quelques points sensibles :

Les moyens. — L'alternative « convention collective ou loi » est dépassée. Les deux moyens sont complémentaires et indispensables au progrès social.

L'enjeu. — Toute question économique débouche sur un enjeu humain. Le mettre en lumière est une chose, lui accorder la priorité en est une autre : là interviennent les analyses à plus long terme qui peuvent paraître sacrifier les intérêts immédiats des travailleurs.

L'ouverture. — L'essor du mouvement syndical passe par une prospection de toutes les catégories de travailleurs. Mais l'approche de leurs problè-

2. Un syndicalisme sage

Le dossier « Le syndicalisme contemporain » de P. Sylvestre et P. Wagret (éd. Armand Colin) contient entre autres un texte de Daniel Cornu, écrit pour la « Tribune de Genève » (30 juin 1969), et consacré aux négociations pour le renouvellement de la « paix du travail » dans la métallurgie. Cette citation est coiffée d'un titre qui est aussi une constatation fort répandue dans notre pays : « Un syndicalisme « sage » : la

Suisse ». Pourtant, ce syndicalisme-là fait encore peur. Des exemples ?

— Le Cartel syndical de Bâle-Ville accueillait récemment en son sein les assistantes de dentistes. L'inspiratrice de cette adhésion a fait l'objet de pression pour qu'elle renonce à son entreprise (« National Zeitung », 3.3.1973).

— L'Union syndicale suisse (l'homologue helvétique des Trade Unions britanniques ou du DGB allemand) se prépare-t-il à élire un nouveau président dont le tempérament latin laisse présager quelque changement ? Aussitôt, certains envisagent le pire, passent ses faits et gestes au peigne

fin, montent n'importe quoi en épingle, témoin le bruit autour de l'interview accordée par le chef syndicaliste à l'hebdomadaire « Vorwärts », l'organe alémanique du Parti du travail.

— Même dans le monde des salariés, subsiste une méfiance significative. A cet égard, l'obstination des partisans des associations de catégories est lourde de sens, alors que des fédérations de fonctionnaires comme la Fédération suisse des cheminots (SEV) ont fait la preuve qu'une union de tous les travailleurs d'un secteur, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, est d'une grande efficacité. Même malaise inquiétant lorsque l'on

mes ne peut plus être celle du début du siècle. Une constante aujourd'hui, un but essentiel : la justice sociale, mais dont la réalisation passe par des voies plus ou moins longues, par des voies différentes parfois selon l'industrie, la profession ou la catégorie de travailleurs en cause.

Les cadres. — Les dirigeants syndicaux sont aujourd'hui davantage des conseillers que des meneurs. Le piège : diriger le syndicat comme une entreprise privée, le secrétaire syndical jouant des connaissances indispensables (participation, fonds de prévoyance, mécanismes de l'économie) à sa fonction pour s'imposer à l'image des managers de l'industrie.

Ceci sans s'appesantir sur les questions posées par l'internationalisation des entreprises et de l'économie, par la nécessité de former des militants qui ne bénéficient pas encore de toutes les facilités nécessaires à leurs tâches, et par l'insuffisance de la presse syndicale qui, DP l'a dit à maintes reprises, doit, grâce à une concentration qui s'impose, devenir un pilier essentiel de l'information de la gauche d'une part, et de l'opinion publique d'autre part.

Le changement est-il possible ?

Il est notoire que les dirigeants pressentis de l'USS sont conscients des tâches nouvelles qui les attendent. L'évolution souhaitée est possible. Sur

une base si souvent répétée qu'elle en devient triviale malgré son importance : le syndicalisme a pour but de redonner la primauté aux travailleurs sur les détenteurs de capitaux (les revendications ne doivent pas marquer une assimilation à un système économico-social inacceptable) ; ce but n'est atteignable que si le hiatus est résorbé entre les dirigeants syndicaux et les membres, si le contact entre eux est permanent.

3. La formation universitaire au service des syndicats

A quoi peuvent donc être utiles des universitaires (économistes surtout) au sein de fédérations et associations professionnelles ? Les associations patronales se sont posé cette question il y a fort longtemps et chacune d'elles s'est attaché les services d'au moins un économiste et un juriste. Pourquoi pas l'Union syndicale suisse et des fédérations ?

L'importance de la connaissance des mécanismes économiques n'est plus à démontrer, que ce soit lors de négociations collectives ou d'une manière générale à l'occasion de tout contact avec les autorités et les employeurs. La complexité des problèmes économiques et sociaux s'accroît en-

core avec l'internationalisation croissante de la vie économique ; elle est telle que des défricheurs sont devenus indispensables.

Que l'on songe par exemple au phénomène des sociétés multinationales (ou internationales) qui est non seulement le plus typique à cet égard mais aussi le plus ressenti par un nombre chaque jour croissant de travailleurs. Dans l'intérêt de leurs membres, les syndicats auraient fort à gagner de la présence d'économistes dont les connaissances ne seront pas de trop pour démasquer les voies tortueuses de la stratégie patronale et dévoiler les mille ruses et artifices dans lesquelles elle se complait.

A l'étranger, la plupart des grandes organisations syndicales disposent d'économistes et de juristes, dont une des principales tâches est de préparer activement les négociations et même d'y participer à des titres divers. L'Union syndicale suisse compte deux économistes ; les 5 ou 6 principales fédérations qui lui sont affiliées, dont certaines peuvent déjà compter sur l'aide de quelques universitaires, pourraient chacune s'assurer la collaboration d'un économiste par exemple. Les syndicats de la famille de l'USS bénéficieraient ainsi des services d'un groupe de spécialistes qui pourraient travailler en commun, ce qui permettrait à chacun de concentrer ses efforts sur un domaine particulier et d'aider en même temps les plus petites fédérations. Le danger d'une « technocratisation » des syndicats ne doit pas être éludé. Il sera d'autant plus réduit que l'on ne cantonnera pas ces universitaires dans un rôle d'officiers d'état-major.

Après tout, les travailleurs paient pour l'enseignement universitaire, pourquoi n'en bénéficieraient-ils pas et ne financeraient-ils pas ainsi leurs futurs services de recherche. Certains syndicats de l'USS l'avaient bien compris, qui voulaient, il y a quelques années, mettre sur pied un tel bureau de recherches économiques et sociales, à disposition des diverses fédérations. Des considérations financières surtout les ont poussés à renoncer à ce projet. Espérons que ce ne soit que temporaire.

entend des sociétés d'employés protester lorsque la FTMH et la FOBB notamment aspirent à s'imposer comme des syndicats d'industrie : la Société suisse des contremaîtres annonçait à l'issue d'une conférence des présidents de ses sections qu'elle tenait pour une provocation la réorganisation des grands syndicats dans le sens de la création d'un syndicat unique de l'industrie comprenant également les cadres moyens.

— La réticence à l'égard des syndicats trouve enfin une résonance particulière dans l'opposition de certains milieux à l'initiative sur la participation lancée par les trois fédérations syndicales.

Et l'on doit admettre en fin de compte, sans que cela soit une excuse, que le climat est tel qu'il contribue à décourager les syndiqués, souvent les travailleurs les plus conscients de leur profession, mais peu sûrs de leurs forces, de leur formation, ou échaudés par de précédents échecs, à se risquer dans des expériences de combat nécessaires. Renverser ces barrières, en favorisant systématiquement l'expansion du mouvement syndical et en multipliant les occasions d'adhésion des travailleurs sera, à n'en pas douter, l'une des tâches essentielles des nouveaux responsables de l'USS.